

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N°061-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
Travaux d'abattage d'arbre parcelle N°268 Trancis Est**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière
et modifiant certaines dispositions du Code de la Route*

*Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, nécessitent une restriction temporaire
de la circulation au droit des chantiers,*

*Considérant que M. Fabrice ALTIER doit réaliser des travaux d'abattage le long de la route V.C. n°15 de Trancis,
ZD parcelle N° 268.*

*Considérant que pour sécuriser cette intervention il est nécessaire d'interdire la circulation sur cette portion de
route,*

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 04 au 08 août 2025 de 08 heures à 18 heures, la circulation sera interdite route V.C n°15 de Trancis, de l'angle du chemin de Fleurac au poubelles collectives (plan annexé au présent arrêté).

Article 2 : Les restrictions de circulation seront annoncées aux usagers par une signalisation, implantée par M. Fabrice ALTIER, elle sera située de part et d'autre de la zone concernée.

Article 3 : M. Fabrice ALTIER exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation ; cette dernière sera conforme aux schémas du manuel de chef de chantier en vigueur, manuel élaboré par le service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes.

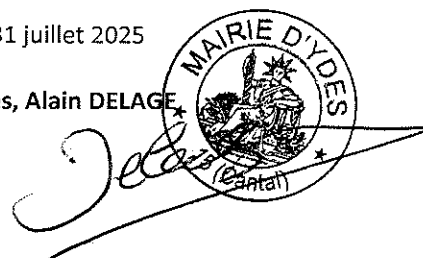
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Fabrice ALTIER,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur –Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 31 juillet 2025

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE



COMMUNE DE YDES
Copie de Plan
0 20m Echelle 1/1688
Cahier de Plan
Origine: D.G. 2022

